



## **Accueil de loisirs SIAJE** **REGLEMENT INTERIEUR 2020/2021 (document 2/2)**

L'accueil de loisirs fonctionne toute l'année le mercredi et pendant toutes les vacances scolaires (sauf Noël). Pour chaque période de vacances, un programme d'activités sera proposé. L'accueil de loisirs accueille les enfants de 2½ ans (scolarisés) à 17 ans, répartis différemment les mercredis des vacances.

### **Inscription mercredi vacances pour l'année scolaire 2020/2021 :**

Inscription en ligne sur le portail famille, informations complémentaire sur le site internet..

**Transport :** Un système de transport sera organisé par mini bus ou bus. Le Coût sera compris dans le prix de journée. Cette liaison concernera les enfants d'Hirel et de la Fresnais qui iront à l'accueil de loisirs le mercredi et durant les vacances à St Méloir des Ondes.

Tous les enfants seront accueillis à St Méloir des ondes .

Les horaires des navettes seront les suivants

Navette La Fresnais Atelier du Marais les mercredis et les petites vacances : le matin de 7h30 à 9H / le soir de 17h30 à 18h30 : sur inscription ( merci de nous préciser l'heure ).

### **Sous reserve à partir de septembre 2020 des conditions sanitaires.**

### **Les horaires:**

- **pour l'année scolaire 2020/ 2021:**

LE MATIN : 7H30-9H30 / LE MIDI : 12h-12H15 / L'APRES MIDI : 13H30-14H / LE SOIR : 17H-18H30

L'accueil de loisirs ouvre ses portes à 7h30, il est obligatoire d'amener votre enfant jusqu'au lieu de prise en charge.

L'accueil de loisirs se décharge de toute responsabilité en dehors de l'enceinte du centre si un enfant est seul.

Les portails seront fermés à partir à 9H30 et à 14h30. Ils seront réouverts à partir de 12h, 13h30H et 17H- merci d'avance de votre compréhension

### **Les Activités :**

Les activités seront adaptées à chaque tranche d'âge selon les rythmes, les besoins des enfants. Les enfants auront des animateurs référents afin de permettre la mise en confiance et l'espace sera aménagé de façon à créer des repères. Des sorties ou activités extérieures pourront s'ajouter au programme quotidien. Dans ce cas, le nombre de places ouvertes par période sera limité.

Un programme de chaque période sera en ligne sur notre site.

**Restauration** : les repas seront confectionnés au restaurant scolaire à St Méloir Des Ondes. Les différents accueils fournissent le goûter. En cas d'allergie alimentaire, vous devez nous fournir un document officiel de votre médecin.

**L'encadrement** : L'équipe sera à votre écoute. Ne pas hésiter à la solliciter si vous avez des idées ou des remarques. Prenez le temps de déposer ou de reprendre votre (vos) enfant(s) afin d'échanger avec l'équipe, cela ne pourra être que bénéfique pour chacun.

**Sécurité, hygiène** : L'équipe d'animation n'est pas autorisée à administrer des médicaments à un enfant. A cet effet, n'omettez pas de signer l'autorisation médicale sur le dossier d'inscription. Si votre enfant a un traitement médical, il faudra obligatoirement nous fournir la prescription médicale indiquant la posologie de chaque médicament, signée du médecin.

Le responsable du centre se réserve le droit de refuser un enfant ne présentant pas les conditions d'hygiène.

✿ Pour les moins de 5 ans, merci de prévoir systématiquement des vêtements de rechange, ne pas oublier le DOUDOU, avertir si la sieste est recommandée. Pour la sieste, merci de bien vouloir nous fournir une couverture.

✿ Veiller à ce que votre enfant porte une tenue vestimentaire adéquate lui permettant de jouer sans craindre de se salir !

✿ Il est important de nous signaler toute information concernant votre ou (vos) enfant(s) afin de l'accueillir dans les meilleures conditions.

**Informations complémentaires** Une réduction d'impôt peut être accordée pour les frais de garde d'enfants de moins de 6 ans dans la limite de 50% des dépenses. Seuls les frais de garde sont éligibles. Sont exclus les frais de nourriture et autres frais.

**Tarif** : Majoration de 4 euros par jour pour les enfants des communes extérieures. Pour les sorties, un supplément de 4 euros sera demandé ( variable selon l'intitulé de la sortie ).

Le tarif de l'accueil loisirs sera appliqué en fonction du quotient familial.

Les tarifs seront réévalués au 1er juillet

**FACTURATION** : la facture pourra être acquittée en numéraire, par ticket CESU, par chèque vacances ou par chèque bancaire libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

Pour l'année scolaire 2020/2021, le paiement en ligne sera mis en place

**ATTENTION** : les factures sont envoyées par mail. Merci de bien vérifier votre messagerie.

L'inscription à une quelconque animation organisée dans le cadre du centre sous entend l'acceptation sans réserve de ce règlement et de toutes autres conditions spécifiques précisées par ailleurs.

**Une pénalité de 5€ par ¼ d'heure** dépassant l'horaire de fin de centre sera appliquée.

### **Assurance**

Une assurance couvre les enfants et l'ensemble du personnel du Centre durant les activités, cependant le SIAJE informe les responsables légaux des mineurs concernés, leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités auxquelles ils participent (réf Art.L227-5 du code de l'action sociale et de la famille)

**Nom et prénom** .....

**Pour l'enfant** : .....

**Fait à** ..... **le** .....

**Signature des parents « lu et approuvé »**